



**À L'INTENTION DES PARENTS QUI
PROCÉDERONT À UNE
DEMANDE D'ADMISSION**

Voici quelques remarques qui peuvent aider à remplir le formulaire.

Section : Identification de l'élève

Nom de famille de l'élève :	Nom conforme au certificat de naissance (grand format)
Prénom de l'élève :	Prénom conforme au certificat de naissance
Pas autre prénom :	Cocher si votre enfant n'a qu'un prénom inscrit au certificat de naissance
Autres prénoms :	Inscrire les autres prénoms de votre enfant conformément au certificat de naissance.

Section : Identification de l'autorité parentale

Répondant :	Vous devez identifier le répondant de votre enfant soit, le père, la mère, le père et la mère (dans ce cas, cocher les 2 cases) ou un tuteur.
Nom du père – Prénom du père :	Conformes au certificat de naissance de l'enfant
Lieu de naissance du père :	Cocher la case si vous êtes né dans la province de Québec. Si vous êtes né à l'extérieur du Québec, le préciser dans la case située à droite.
Nom de la mère à la naissance – Prénom de la mère :	Conformes au certificat de naissance de l'enfant.
Lieu de naissance de la mère :	Cocher la case si vous êtes née dans la province de Québec. Si vous êtes née à l'extérieur du Québec, le préciser dans la case située à droite.
Nom et prénom du tuteur :	À préciser si à «Répondant», vous avez coché <u>tuteur</u>

Adresses de courriel : Les adresses de courriel du père et de la mère sont facultatives. Chaque école se réserve le droit de les utiliser ou non.

Section : Autres informations

Lieu de naissance de l'élève : Choisir **Québec** si votre enfant est né dans la province Québec, sinon indiquer dans la case située en-dessous le nom de la province ou du pays où est né votre enfant.

Langue maternelle et langue d'usage à la maison : Choisir **Anglais** ou **Français** ; pour toute autre langue, le préciser dans la case située en-dessous.

Cochez l'une ou l'autre des cases concernant la possibilité que votre enfant fréquente le service de garde ou soit inscrit à la surveillance du midi. Ceci n'est pas un engagement de votre part, ni de celle de la Commission scolaire des Navigateurs. Il s'agit seulement d'un énoncé d'intention. Vous devrez inscrire votre enfant au service que vous désirez utiliser.

Section : Adresses

Il s'agit de l'adresse des parents, du père ou de la mère ou du tuteur, selon le lieu de résidence réel de l'enfant.

Adresse effective le : À n'utiliser que si vous prévoyez déménager et que vous connaissez déjà l'adresse qui sera la vôtre en septembre prochain.

La deuxième section « Autre adresse » doit être complétée uniquement dans les cas de séparation physique des parents, même si l'enfant n'est pas en garde partagée. Indiquer clairement dans la case Type d'adresse, le chiffre approprié; il doit être différent de celui de l'adresse précédente.

Pour toute demande à l'effet de considérer une autre adresse comme **adresse de transport (si c'est le cas, cocher la case)**, demander le formulaire regroupant l'ensemble des situations suivantes à votre direction d'école.

- Changement d'adresse (gardienne)
- Laissez-passer
- Double adresse
- Place vacante
- Garde partagée

L'école dispose aussi d'un formulaire de demande d'« Inscription au transport du midi ».

La décision sera communiquée aux parents au plus tard à la fin du mois d'août.

Dans le bas du formulaire, la commission scolaire vous demande l'autorisation de divulguer publiquement l'identité de votre enfant dans ses publications. Vous devez obligatoirement vous prononcer sur cette demande et signer cet encadré.

La signature du formulaire et la date sont obligatoires.

Demande de changement d'école

Lorsque les parents veulent choisir une autre école que celle à laquelle l'élève appartient en vertu du bassin d'alimentation de l'école, ceux-ci doivent procéder à une demande de changement d'école sur le formulaire approprié disponible à l'école.

Il est important de noter que la commission scolaire n'a aucune obligation de fournir le transport scolaire lié à une telle demande et qu'en cas de surplus dans une école, ces élèves sont les premiers déplacés.

Notes importantes

- Aucune inscription ne sera considérée comme définitive avant le retour du formulaire «*Demande d'admission et d'inscription*» dûment rempli, signé et accompagné des pièces justificatives.

Au secondaire, aucun choix de cours ne sera permis avant le retour du formulaire.

- **Selon le « Règlement relatif à l'admission, à l'inscription et au déplacement des élèves du préscolaire, du primaire et du secondaire à la commission scolaire des Navigateurs », en cas de surplus d'élèves dans un niveau donné, les élèves nouvellement inscrits sont parmi les premiers déplacés.**